

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 61 (1940-1941)
Heft: 251

Vereinsnachrichten: Procès-verbaux : séances de l'année 1939 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait des Procès-verbaux des séances de la Société vaudoise des Sciences naturelles

Séance du mercredi 1^{er} novembre 1939, à 20 h. 30.

Présidence : M. Fl. Cosandey, président.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

Décès. — Le président annonce le décès, survenu le 5 octobre, de M. *Jean Burnat*, membre de la Société depuis 1897, et prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire.

Admission. — M. *Maurice Girardet* est admis dans la Société.

Candidature. — M. *Louis Fauconnet*, chef de travaux au Laboratoire de pharmacie, est présenté par MM. A. Girardet et L. Baudin.

Démission. — M. *Alfred Nicole* a démissionné pour la fin de l'année.

Le président fait observer que la séance prévue pour le 18 octobre n'a pu avoir lieu, faute de matière à l'ordre du jour. L'ouverture des hostilités en Europe va probablement gêner quelque peu l'activité de la Société; le Comité se réserve la faculté de supprimer éventuellement une séance dont l'organisation se révélerait trop difficile.

Conférence.

Jean Regamey. — *L'hérédité du cancer.*

Séance du mercredi 15 novembre 1939, à 20 h. 30.

Présidence : M. Fl. Cosandey, président.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre est lu et adopté.

Admission. — M. *Louis Fauconnet* est admis dans la Société.

Conférence.

M. le professeur **Fr. Cevey.** — *La tuberculose* (av. projections).

Séance du mercredi 29 novembre 1939, à 20 h. 30.

Présidence : M. Fl. Cosandey, président.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Décès. — Le président annonce que trois membres honoraires

sont récemment décédés; ce sont MM. *Alfred Berthoud*, professeur de chimie-physique à l'Université de Neuchâtel, membre honoraire depuis 1928, décédé le 2 juin; *Eduard Fischer*, professeur de botanique à l'Université de Berne, membre honoraire depuis 1918, décédé le 18 novembre; *Jérôme Franel*, professeur de mathématique à l'E.P.F. de Zurich, membre honoraire depuis 1919, décédé le 21 novembre. Le président rappelle brièvement la carrière des trois défunts, puis l'assemblée se lève en signe de deuil.

Candidature. — M. *Giacomo Gianola*, Dr ès sc., assistant au laboratoire de chimie organique, est présenté par MM. H. Goldstein et Fr. Chastellain.

Communications scientifiques.

C. Mermod. — *Sur la structure du muscle et du filet nerveux* (avec projections).

MM. Déverin, Landau et Popoff relèvent et discutent quelques-unes des thèses de M. Mermod. (Voir ce *Bulletin*, p. 15.)

L. Déverin. — *Les minerais de feroolithiques de la Windgälle (ct. d'Uri) et leurs transformations* (avec projections).

M. Léchaire pose une question.

H. Goldstein. — *Quelques récents progrès de la chimie des vitamines.*

Assemblée générale du mercredi 13 décembre 1939.

Présidence : M. Fl. Cosandey, président.

A. — *Ordre du jour statutaire.*

1. *Budget pour 1940.* — M. P. Bovey présente le projet de budget qui s'établit comme suit:

<i>RECETTES</i>		<i>DEPENSES</i>	
Finances d'entrée	20.—	Administration	800.—
Cotisations	2700.—	Traitements	1400.—
Intérêts	2500.—	Abonnements	1200.—
Redevance de l'Etat	2000.—	<i>Bulletin</i>	3855.—
Recettes <i>Bulletin</i>	150.—	Cotisations SAV et PN	95.—
Recettes diverses	50.—	Assurance incendie	20.—
		Dépenses diverses	50.—
	<u>7420.—</u>		<u>7420.—</u>

Ce budget est identique à celui de 1939. Il convient toutefois de remarquer que la redevance de l'Etat portée pour 2000 fr. dans ce dernier a été réduite de 10% en 1939 encore, contrairement aux prévisions et aux assurances données. En 1940, par contre, la redevance sera intégralement versée. Après une demande d'explication de M. Javet, le projet de budget est adopté par l'assemblée.

2. *Cotisations.* — Le Comité propose de maintenir les cotisations

à leur niveau actuel, ce que l'assemblée admet sans discussion.

3. *Horaire des séances.* — Cet horaire prévoit 16 séances dont 3 l'après-midi, 10 le soir et 3 assemblées générales à une heure à déterminer; il est adopté.

4. M. le prof. *Fl. Cosandey*, président, présente le

Rapport du Comité pour l'année 1939.

Notre Société a été durement frappée cette année. Notre Doyen et douze membres sont décédés. Nous rappellerons leurs noms:

Louis Ravaz	membre honoraire reçu en 1907	(décédé en 1937).
Carl Schröter	»	» 1894
Eduard Fischer	»	» 1918
Alfred Berthoud	»	» 1928
Jérôme Franel	»	» 1919
Alexandre Tschirch	»	» 1912
Jules Amann	membre associé-émérite, reçu en	1894
Edouard Bugnion	»	» 1863
Alexandre Neukomm	membre effectif reçu en	1922
Jeanne Mercier-Dufour	»	» 1931
Charles Cherix	»	» 1911
Krikor Yacoubian	»	» 1935
Jean Burnat	»	» 1897

Nous avons dû accepter, d'autre part, les démissions suivantes:

MM. Félix Bungener,	Louis Chessex-Corbaz,	Alfred Nicole,
Félix Stein,	Emile Hess,	Joseph Budslawski,
Frédéric Tauxe,	James Exhenry,	Charles Leu,
Marc Paillard,	François Paschoud.	

Mlle Nina Alschwang et M. André Studer ont été mis en congé, sur leur demande.

En compensation, 12 membres nouveaux ont été reçus, ce sont:

MM. Jacques Aubert, étudiant	Lausanne.
Henri Dovat, jardinier	Lausanne.
Georges Bouvier, méd. vétérinaire	Yverdon.
Charles Terrier, Dr ès sciences	Lausanne.
Jean-Pierre Chavan, ing. agronome	Morges.
Michel Dolivo	Lausanne.
Jacques Piguet, étudiant	Lausanne.
Hermann Wellauer, dentiste,	Lausanne.
Maurice Girardet, méd. oculiste	Lausanne.
Louis Fauconnet, chef de travaux	Lausanne.
Giacomo Gianola, assistant	Lausanne.
Robert Feissly, médecin	Lausanne.

M. André Léchaire a passé membre à vie.

Enfin, M. le Dr Charles Meylan, de Ste-Croix, a été acclamé membre émérite à l'assemblée générale d'été.

L'effectif de notre Société est le suivant :

<i>Membres</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Emérites</i>	<i>Honoraires</i>	<i>Total</i>
Fin 1938	336	9	31	376
Diminution	18	2	6	26
Augmentation	12	1	—	13
Fin 1939	330	8	25	363

Nous avons tenu 12 séances ordinaires et 3 assemblées générales. Une séance d'automne a dû être supprimée en raison des événements.

Les communications scientifiques présentées se répartissent comme suit :

Anatomie 1; Botanique 5; Chimie 1; Géologie 4; Minéralogie 1; Paléontologie 1; Physiologie 4; Physique 1; Zoologie 5; Divers 1.

Au total, 24 communications.

Une conférence académique de Mlle Kitty Ponse a été organisée en collaboration avec la Société de médecine, le sujet: « Le changement expérimental du sexe chez les Vertébrés » ayant effrayé le Comité de la Société académique! Le succès de cette conférence d'une haute tenue scientifique a été complet.

Nous avons entendu les causeries et conférences suivantes: « L'expédition suisse en Angola », par M. W. Borle; « Les dimensions de l'Univers sensible », par M. Tiercy; « L'utilisation de la stéréographie en géologie », par M. Helbling; « L'hérédité du cancer », par M. Regamey; « La tuberculose », par M. Cevey.

Des chroniques ont été présentées par M. Perrier, sur le microscope électronique; M. Goldstein sur quelques récents progrès de la chimie des vitamines; M. Cosandey sur la mosaïque du tabac.

Notre Société a patronné discrètement une conférence sur l'expédition suisse au Groenland en 1938 et M. Messerli nous a projeté son film sur une croisière en Grèce. Tout à l'heure, enfin, M. le prof. de Beaumont nous entretiendra des « Métamorphoses chez les insectes ».

Les conférences de mise au point sont fort goûtées du public qui a rempli souvent la salle Tissot et il nous a été agréable de voir de nombreux étudiants prendre des notes et s'intéresser aux discussions.

L'assemblée générale d'été s'est tenue le 17 juin à Payerne, où M. Bosset, archéologue cantonal, nous fit les honneurs de l'Abbatiale, la Municipalité, de son côté, nous recevant, suivant la tradition payernoise, dans les fameuses caves communales. L'après-midi, nous avons retrouvé nos collègues fribourgeois et neuchâtelois sur le lac de Neuchâtel. Un banquet final réunit les trois sociétés à Estavayer avec échange de compliments.

M. Charles Linder continue à représenter notre société aux séances du Sénat de la S. H. S. N. et M. Bovey a porté notre salut amical à nos amis de la Murithienne lors de leur assemblée annuelle.

Une adresse a été envoyée à l'Académie royale des Sciences de Suède, à l'occasion du bicentenaire de sa fondation.

Nos publications ont suivi leur rythme normal; elles se résument en trois *Bulletins* (Nos 248, 249, 250) et deux *Mémoires* (Nos 43, 44). Nous préparons actuellement un tableau récapitulatif par auteurs et par matières des travaux des dix derniers volumes.

Notre bibliothèque s'est enrichie des treize premiers volumes des « Oeuvres d'Huygens » qui manquaient à notre collection et qui nous furent envoyés à titre gracieux.

Un ancien échange interrompu a été repris avec le Département de l'Agriculture de Washington. Il concerne la faune nord-américaine. Nous avons, enfin, accepté un nouvel échange avec la Société entomologique de l'Afrique du Sud. Le nombre total des périodiques échangés à ce jour est de 582.

Nos finances ont dû être surveillées avec soin; deux obligations de la Ville de Lausanne, 3% 1897, nous ont été remboursées; mais nous avons pu acheter deux obligations emprunt hypothécaire premier rang 4 $\frac{1}{4}$ % pour 10 000 fr. et une obligation Etat de Vaud 4% 1934 pour 1000 fr.

La diminution illégale de 10% sur la redevance conventionnelle de l'Etat a été maintenue cette année encore, malgré les assurances qui nous avaient été données. Nos nouvelles protestations, fermement réitérées, ont enfin obtenu satisfaction et nous venons d'être officiellement avisés du rétablissement du versement de l'Etat à sa valeur légale de 2000 fr.

Le Comité a tenu de nombreuses séances caractérisées par un état d'esprit nettement optimiste et cordial. Ces derniers mois, cependant, deux de nos membres, MM. Bovey et Aubert, ont été mobilisés et leurs fonctions assumées par leurs collègues. Nous rendons hommage au dévouement de M. Bouët, secrétaire-comptable, et de Mlle S. Meylan, rédactrice de nos publications. Ces deux collaborateurs sont dignes de notre confiance et de notre reconnaissance. Nous remercions également nos rédacteurs officieux auprès des journaux, Mme Lang-Porchet, MM. Claude Secrétan et Frick, qui soutiennent doctement notre réputation et contribuent largement au succès de nos travaux. M. Claude Secrétan nous a prié de le libérer de sa fonction de chroniqueur de notre Société dans la *Gazette de Lausanne*. Il sera remplacé dorénavant par M. André Léchaire. Nous adressons à M. Secrétan nos compliments pour la parfaite tenue de ses comptes rendus et nos remerciements pour son dévouement pendant sept années consécutives.

Mesdames, Messieurs,

Notre Société termine la cent-vingtième année de son existence. C'est dire qu'elle a traversé bien des orages et qu'elle survivra à la tourmente actuelle. C'est dire aussi qu'elle a un rôle à jouer dans notre vie intellectuelle.

Nos *Bulletins* et *Mémoires* résument les recherches individuelles

de nos membres. Ils les associent en un tout reflétant l'orientation de la pensée scientifique de chaque époque.

La science moderne impose au savant des sacrifices. Il doit choisir entre la recherche pure qui le canalise et le désir de dominer sa matière, entreprise presque surhumaine, tant est vaste et complexe la connaissance scientifique acquise à ce jour.

Mais l'homme ne peut plus travailler seul, dans une cellule. Il doit défendre son œuvre, connaître les travaux des autres. Ses relations sont internationales. Ici apparaît le rôle d'une Académie des Sciences. Notre Société, modeste peut-être, remplit cette mission. Elle accueille et aide les chercheurs, leur offre une tribune et porte au loin, par ses publications, les résultats de leurs recherches.

Notre Société vaudoise des Sciences naturelles a une autre tâche, sociale et généreuse, qui fait d'elle un foyer de culture et non une tour d'ivoire. Nos statuts précisent que les séances sont publiques. Nous n'ouvrirons jamais assez nos portes à ceux qui veulent s'instruire ou se documenter. Nos chroniques, nos conférences sont appréciées.

Autrefois, tout homme de science pouvait prendre part à un débat de physique ou de biologie. Aujourd'hui, une communication ne s'adresse le plus souvent qu'à un cercle restreint d'initiés, réduit, parfois même, à son auteur seulement! Il est alors d'un intérêt indiscutable d'opérer de temps en temps une mise au point de nos connaissances sur tel ou tel grand problème, en nous adressant, bien entendu, à des spécialistes qualifiés. Ce n'est point faire œuvre de vulgarisation. C'est comparer et critiquer les hypothèses, tenter la synthèse de résultats souvent contradictoires, c'est rendre service à ceux-là mêmes qui cherchent.

Ces considérations nous ont guidé dans la préparation des séances et il appartient aux comités de maintenir un équilibre judicieux entre les travaux inédits et les exposés généraux. C'est ainsi que nous comprenons le rôle de notre Société, rôle qu'elle a le droit, mais aussi le devoir de jouer.

5. M. le prof. N. *Oulianoff* présente le

Rapport de la Commission de gestion pour 1939.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez pu constater, vous-mêmes, que le rapport annuel du Comité présente une image succincte mais complète de la vie de notre Société pendant l'année 1939.

Sur notre demande, le Comité a bien voulu nous donner encore quelques renseignements supplémentaires relatifs à son activité.

Notre impression générale est la suivante: la Société vaudoise des Sciences naturelles continue à prospérer; le Comité, loin de limiter ses efforts à la gérance automatique des affaires de la Société, est, au contraire, plein d'initiative. Il est à la recherche de nouvelles formules, susceptibles de rendre nos séances toujours plus

intéressantes, sans que, pour cela, leur niveau scientifique baisse.

Dans cet ordre d'idées, nous croyons nécessaire de relever l'extension réalisée par le Comité de 1939 dans la pratique de l'organisation de conférences de mise au point. Tout à fait heureuse s'est avérée aussi l'initiative de combiner l'ordre du jour mixte de telle façon qu'une conférence d'une durée de 30 à 45 minutes soit accompagnée d'une ou de deux communications consacrées à l'exposé des résultats des recherches scientifiques personnelles des membres de notre Société.

La distribution, entre les différentes disciplines, des communications présentées aux séances, nous incite à exprimer un regret devant l'absence quasi-totale, dans cette liste, de travaux originaux en physique et en chimie. Nous savons que cela tient à la participation de nos physiciens et chimistes à leurs sociétés respectives qui groupent les spécialistes. Cependant, on aimerait à les entendre, de temps en temps, rapporter sur les résultats de leurs recherches aux séances de la S. V. S. N.

Le nombre des échanges des publications périodiques augmente toujours. Nous ne pouvons que saluer chaque nouvelle relation contractée, dans ce but, l'enrichissement de la bibliothèque devant être l'une des plus grandes préoccupations de nos comités.

Un point, relevé par le rapport du Comité, doit attirer l'attention particulière de tous les membres soucieux de la prospérité de notre Société. Nous voulons parler de la diminution de l'effectif. Certes, elle n'est pas considérable et les circonstances politiques de cette année l'expliquent partiellement. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en activant le recrutement, nous pourrions combler cette perte.

En terminant notre rapport, nous avons encore l'agréable devoir d'exprimer nos vifs remerciements au Comité, et, en particulier, à son président, M. Cosandey, qui met beaucoup d'entrain, aussi bien dans sa manière de présider les séances de la Société que dans la direction générale de la partie administrative. L'éditeur de notre *Bulletin* est déjà habitué à recevoir l'expression de la gratitude que les commissions de gestion successives lui présentent chaque année. Que Mlle Meylan souffre une fois de plus d'apprendre le plaisir que nous avons de nous joindre à nos prédécesseurs. Nos remerciements vont aussi à M. Bouët, secrétaire, qui tient dans un ordre parfait nos comptes, ainsi que la bibliothèque de notre Société.

N. OULIANOFF P. MERCIER L. BAUDIN.

Les deux rapports sont adoptés.

M. Ch. Linder lit le rapport du délégué au Sénat de la Société helvétique des Sciences naturelles.

6. *Nomination du Comité pour 1940.* — M. le prof. R. Matthey est arrivé au terme de son mandat et n'est donc pas rééligible.

Sont élus: MM. Fl. Cosandey, D. Aubert, P. Bovey, J. de Beaumont et Pierre Javel (nouveau). M. Fl. Cosandey est réélu président; M. J. de Beaumont est élu vice-président.

7. *Nomination de la Commission de gestion.* — M. Oulianoff n'est pas rééligible. Sont élus: MM. L. Baudin, R. Matthey (nouveau) et P. Mercier.

8. *Nomination de la Commission de vérification des comptes.* — Le président propose de ne pas procéder au renouvellement réglementaire de cette Commission et de confirmer dans leurs fonctions les trois membres actuels, soit MM. L. Meylan, A. Bersier et W. Fisch. L'assemblée approuve ce mode de faire.

9. M. M. Bornand lit le

Rapport sur l'activité de la Commission vaudoise pour la protection de la nature en 1939.

Pas de changement au sein de la Commission; nous n'avons eu à enregistrer heureusement aucun décès ni démission parmi les 23 membres qui constituent la Commission vaudoise.

Nous tenons à remercier ici nos collègues qui nous ont signalé à maintes reprises des déprédations vis-à-vis de la nature. Dans tous les cas, nous avons fait des démarches auprès des autorités soit cantonales ou communales, et nous avons obtenu satisfaction dans la majorité des cas.

Protection de la flore. — La station de Sabots de Vénus, située à proximité de Lausanne, n'a pas reçu cette année la visite de pillards; au mois de juin elle était en pleine floraison; la présence de nouvelles jeunes plantes a été constatée.

L'arrêté cantonal du 19 juin 1936 interdisant la cueillette de l'anémone pulsatile dans la région de La Sarraz a eu de bons effets; c'est ainsi que le gendarme Bonny écrivait au Département de l'Agriculture: « Ces plantes ont prospéré et se sont propagées; les stations ne sont pas plus nombreuses, mais les fleurs y sont plus denses. En général, la population de la région a très bien compris la nécessité des mesures prises et a respecté l'interdiction. De son côté, la Municipalité de La Sarraz a prononcé l'interdiction de la cueillette et de l'arrachage de l'anémone pulsatile sur tout le territoire de la commune.

Notre collègue, M. le Professeur Aubert, nous avait déjà signalé la cueillette en masse du *Daphné cneorum* dans la région du Marchairuz. Le Département de l'agriculture a adressé à cette occasion à MM. les Préfets de Nyon, Rolle, Aubonne et de la Vallée de Joux, une circulaire engageant à faire surveiller par la gendarmerie les touristes et automobilistes qui enfreindraient l'arrêté cantonal. Des écriteaux ont été placés à la Combe des Amburnex rappelant l'arrêté du 19 juin 1936. Ces mesures ont eu de l'effet, car notre collègue M. Aubert écrivait au soussigné: « J'ai passé hier au Marchairuz et il m'a semblé que les touristes emportaient peu de Daphnés; d'après ce que l'on m'a dit, ils ont conscience de la défense. C'est donc déjà un certain résultat acquis ».

La Municipalité de Blonay a été autorisée par le Département de

l'Agriculture à afficher sur le territoire de la commune l'interdiction de la cueillette en masse du rhododendron.

De la vallée des Ormonts, nous avons reçu une demande nous priant de réagir contre la cueillette en masse des rhododendrons qui s'emportent par cageots et corbeilles. Pour l'instant, l'arrêté cantonal ne comprend pas de dispositions concernant la cueillette de cette plante dans les Alpes; il en est fait mention seulement pour la région du Jura. L'an prochain, en accord avec le Département de l'Agriculture, nous reverrons les dispositions de l'arrêté de 1936.

La police de Lausanne a signalé au Département de l'Agriculture que des plantes protégées se vendaient sur le marché; leur vente était destinée à alimenter un fonds de course scolaire. Avec raison, M. le Chef du Département de l'Instruction publique a rendu le personnel enseignant attentif à l'incorrection de ce mode de faire, contraire à la loi et à la tâche d'éducation de la jeunesse qui lui incombe.

Au début de la saison estivale, soit le Département de l'Agriculture, soit notre Commission, par des articles dans la presse, avons rendu le public attentif aux dispositions de l'arrêté concernant la protection de la flore.

Ce court exposé relatif à la protection de la flore nous montre qu'une étroite collaboration existe entre notre Commission et le Département intéressé, et nous sommes reconnaissants à M. le conseiller d'Etat Porchet et à son chef de service M. Grivaz de nous donner leur appui. Nous pensons que ce n'est qu'à force de recommandations au public par la voie de la presse qu'on pourra arriver à inculquer le respect de la flore.

Nous avons déjà signalé dans un de nos précédents rapports les nombreuses coupes d'arbres effectuées sur le territoire de Lausanne et dans certaines avenues de notre ville. Cette année, nous nous sommes émus d'avoir été mis devant le fait accompli ou devant des projets tendant à raser un certain nombre d'arbres. Nous sommes entrés en relations, à la suite de ces faits, avec M. le directeur des travaux de la ville qui a bien voulu nous rassurer, et nous assurer qu'il avait une grande sollicitude pour les arbres de notre ville, que si parfois il fallait en abattre quelques-uns, c'était par nécessité. Par ailleurs, à deux reprises, on nous a demandé notre avis pour l'abatage d'arbres et nous n'avons pu faire qu'un préavis favorable, ayant constaté que la chose se justifiait. Cette prise de contact avec nos autorités lausannoises a été excellente et nous ne doutons pas que nous pourrions également collaborer avec elles. Nous sommes à leur disposition pour discuter toutes questions concernant l'esthétique de notre cité.

Deux ou trois cantons ont édité des planches ou volumes concernant les plantes protégées; en son temps, nous en avons également discuté l'opportunité pour le canton de Vaud. On a dit que c'était une arme à double tranchant, car ces planches faisant voir

au public les plantes qu'il était interdit de cueillir, on les faisait connaître. La question peut se discuter. La Commission fribourgeoise pour la protection de la nature a repris la chose en mains, désirant qu'un album ou une planche de plantes en couleurs soient éditées par les cantons de Fribourg, Vaud et Valais. Nous avons discuté cette question avec un représentant de la Commission fribourgeoise qui nous a soumis ses projets; naturellement, une somme d'argent assez importante devrait être envisagée pour la réalisation de cette œuvre; notre Commission n'a pu s'engager dans cette voie sans en avoir référé à tous ses membres. Par contre, à l'assemblée des Commissions cantonales, le 12 mars, à Olten, cette question a été discutée; on est arrivé à la conclusion qu'il vaudrait mieux que ce soit la Ligue suisse qui prenne la chose en mains, et de constituer soit un album, soit une planche groupant les plantes protégées de tous les cantons. Une commission a été nommée afin d'étudier le problème.

Protection de la faune. — A l'assemblée constitutive de la chasse, notre collègue M. le Professeur Galli-Valerio a représenté notre Commission. Les mêmes espèces d'oiseaux, rapaces surtout, soit l'aigle et toutes les espèces d'aigles, le grand corbeau, etc., prévues antérieurement comme étant protégées le resteront. Nos relations avec les chasseurs ont été des plus cordiales grâce à une compréhension mutuelle.

Depuis longtemps il est question de créer dans la région de la Broye, à son embouchure, un parc national ornithologique; la Ligue suisse s'est occupée de la chose, la Commission fédérale également, et notre Commission n'est pas restée indifférente; il y a un certain nombre de difficultés qui s'opposent à la réalisation immédiate du projet, mais ce dernier n'est pas perdu de vue.

La réserve des Granettes près de Villeneuve est toujours très visitée par les ornithologistes; nous désirons l'agrandir si cela est possible.

Les cygnes à col noir qui ont élu domicile dans la rade de Villeneuve ont convolé après une année en justes noces; ils ont failli avoir de la progéniture, mais, hélas! les œufs pondus ont été submergés par une crue du lac et ont été perdus; espérons que l'an prochain une malchance pareille ne se produira pas.

Quant aux bouquetins, nous n'en avons pas eu de nouvelles malgré de nombreuses patrouilles effectuées dans la région du lâcher et dans le massif des Diablerets. On a signalé cette année deux nouvelles naissances chez les aigles de la région de Pont de Nant, ce qui porte à trois couples au moins le nombre de ces nobles oiseaux dans la région. Nous n'avons pas eu connaissance que ces derniers aient commis de grandes déprédations dans la contrée. Nous avons pu constater que les colonies de marmottes sont toujours abondantes.

Protection des sites. — Cette année, une question importante a retenu notre attention et nous a donné pas mal de travail, de dé-

marches. Depuis un certain temps, un projet de construction de téléphérique de Solalex à Anzeindaz était en vue. Une demande de concession a été formulée. Le soussigné, par circulaire, a avisé de la chose les membres de la Commission. A une très forte majorité, nos collègues ont admis le point de vue du président de la Commission vaudoise, soit de faire opposition au projet de construction de ce chemin de fer aérien.

Dans tous les milieux des amis de la nature et de la montagne, Commissions cantonales, Ligue suisse, Commission fédérale, Clubs alpins, ce fut l'opposition complète contre la construction de ce téléphérique. Au mois de juillet, la Commission fédérale pour la protection de la nature se rendit sur place pour examiner les lieux. A l'unanimité, elle se prononça contre le projet de construction.

Nous ne nous opposons pas en principe à la construction de chemins de fer de montagne lorsque la nécessité s'en fait sentir pour des raisons d'ordre économique ou stratégique, mais nous lutterons de toutes nos forces contre des projets tendant à abîmer la nature uniquement dans un but de spéculation. Or, le projet Solalex-Anzeindaz est un de ceux-là. Ce qui fait surtout le charme de ce coin de pays, c'est sa beauté sauvage dans sa nudité et surtout sa tranquillité. Rien ici de ce qui peut rappeler la ville. A la tombée de la nuit, lorsque l'Alpenglühn dore les Têtes à Pegnat et à Grosjean, que sur les arêtes on aperçoit les silhouettes de chamois, on se laisse bercer par la voix du torrent et par le tintement des clochettes du troupeau. Et l'on voudrait dans cette nature où le véritable amant de la montagne vient chercher le repos, la paix de l'âme, sacrifier, enlaidir le plus beau site des Alpes vaudoises en y déversant au moyen d'un chemin de fer la cohue de la plaine. Des petites pintes rustiques et hospitalières où l'on se coudoie entre montagnards seraient remplacées par le restaurant à cocktail? Pendant la soirée et une partie de la nuit, le tintement des clochettes serait dominé par les sons d'un tango? On nous dit que ce chemin de fer aérien ne gênerait pas le paysage. Si! la nature ne serait plus la même, on ne peut masquer les constructions. Mais il y a plus encore, ce qu'il y aurait de changé, c'est l'atmosphère du pays; une mentalité qui n'est pas de chez nous, qui n'a rien à voir avec la montagne s'implanterait là-haut.

Solalex, Anzeindaz; à ces noms sont associés ceux du botaniste Thomas, de Muret, de Juste Olivier, et du chantre des Alpes vaudoises Rambert. Laisser enlaidir ces lieux, ce serait trahir le souvenir et la mémoire de ceux qui les premiers ont aimé ce coin de pays.

Rappelons également que cette région est un district franc fédéral depuis plus de trente ans; le peuple vaudois la considère comme un petit parc national; qu'en sera-t-il lorsqu'un chemin de fer arrivera là-haut? Les amis de la montagne, ceux qui désirent que la nature ne soit pas violée, assujettie, ont le droit de faire entendre leur voix et de protester contre son enlaidissement. On

nous dit que ce sont des capitaux étrangers qui seraient investis dans cette affaire. Nos montagnes, nos sites ne sont pas à vendre, et si une minorité de spéculateurs veut les sacrifier au dieu Mammon, il est de notre devoir de nous opposer à ces fins intéressées. C'est pourquoi la Commission vaudoise a pris énergiquement position contre le projet de construction de ce chemin de fer. Nous espérons que nos hautes autorités ne donneront pas suite à la demande de concession. Jusqu'à maintenant ce ne sont que des groupements qui ont fait opposition au projet; si c'est nécessaire, nous nous chargerons de mener une campagne populaire en bonne et due forme.

Divers. — Au mois de mars, le président de la Commission l'a représentée à l'assemblée des Commissions cantonales à Olten; en juin, il a participé à l'assemblée générale de la Ligue suisse à Chaseral, et, en juillet, il a accompagné la Commission du Grand Conseil à Anzeindaz.

Finances. — Au 1^{er} janvier 1939, notre capital se montait à 472 fr. 37.

Dépenses en cours d'exercice: 77 fr. 30 pour administration, débours pour représentation de la Commission.

Au 1 ^{er} décembre, solde en caisse	Fr. 62.32
Livret de dépôt B. C. V	» 332.85
Capital	» 395.17

Lausanne, décembre 1939. *Le Président* : Dr M. BORNAND.

B. Modifications à apporter aux Statuts et au Règlement.

Le Comité, qui a pris l'avis d'une Commission formée des anciens présidents de la Société propose les modifications suivantes des Statuts et du Règlement:

Texte nouveau :

Statuts.

ART. 5. — La Société se compose :

- a) de membres effectifs,
- b) de membres honoraires,
- c) de membres émérites.

ART. 10. — Le titre de «membre honoraire» est décerné à des personnes ne faisant pas partie de la Société et de notoriété scientifique établie. Le nombre des membres honoraires ne peut dépasser trente.

ART. 11. — Le titre de «membre émérite» est décerné à toute personne que la Société désire distinguer ou s'associer. Le nombre des membres émérites ne peut dépasser dix.

ART. 20. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres présents à la séance régulièrement convoquée.

ART. 28. — Les présents statuts ne pourront être modifiés que par une décision de l'Assemblée générale. La convocation mentionnera cet objet à l'ordre du jour.

Règlement.

ART. 6. — Un membre de la Société qui a payé ses cotisations pendant quarante ans est désormais libéré de cette obligation et reçoit gratuitement les publications.

Le président donne connaissance de deux lettres de MM. O.-J. Rapin et P.-L. Mercanton relatives à ces propositions; M. Rapin propose :

- ART. 5, al. *a*) de supprimer « effectifs »,
al. *b*) de remplacer « honoraires » par « d'honneur »,
al. *c*) de supprimer cet alinéa;

et en outre de remplacer les art. 11 et 12 par l'art. unique suivant: « Le titre de membre d'honneur est décerné à toute personne de notoriété scientifique reconnue faisant ou non partie de la Société et que celle-ci désire distinguer ou s'associer. »

M. Mercanton approuve le remplacement de « membre associé-émérite » par « émérite », propose le maintien de l'art. 10 actuel et voudrait voir l'art. 11 rédigé comme suit: « Le titre de membre émérite est décerné à des personnes domiciliées dans le canton de Vaud qui ont contribué au développement des sciences dans notre pays et spécialement à la prospérité de la S. V. S. N. »

M. H. Goldstein déclare que la Commission des anciens présidents a déjà longuement discuté sur les termes de « membres honoraires, d'honneur ou émérites » et qu'elle a recueilli des avis très divergents quant à leur usage et leur interprétation. Le texte proposé par le Comité lui semble judicieux.

M. E. Gagnebin appuie la proposition de M. Rapin concernant les membres honoraires.

M. Rapin propose de remplacer « membre émérite » par « membre méritant », ce qui supprimerait toute ambiguïté; le terme d'émérite est en effet interprété de façons très diverses.

L'assemblée adopte la proposition de M. Rapin tendant à remplacer « honoraire » par « d'honneur ». Puis elle se prononce en faveur du maintien d'une distinction entre deux catégories de membres non effectifs (membre d'honneur et membres émérites, par exemple).

MM. Gagnebin et Goldstein s'opposent à l'introduction du terme de « méritant » proposé par M. Rapin. Mis aux voix, le terme de « membre méritant » est repoussé.

L'assemblée se prononce par contre en faveur de la rédaction de l'art. 11 proposée par M. Mercanton.

Le président constate qu'à propos de l'art. 5, *a*) trois propositions ont été faites au cours de la discussion, à savoir: « membres effectifs » (rédaction actuelle), « membres actifs » et « membres » tout court. Les trois rédactions sont alors successivement mises aux voix; seul le terme de « membre actif » obtient un vote favorable.

La suite de la discussion est renvoyée à l'assemblée générale du 6 mars.

Après une interruption de quelques minutes, la séance reprend par la lecture du procès-verbal de la séance du 29 novembre, qui est adopté.

Admission. — M. *Giacomo Gianola* est admis dans la Société. Sur sa demande, M. le Dr *Robert Feissly* est réinscrit sur les registres de la Société.

Candidatures. — MM. *Gustave Swoboda*, Dr ès sc., présenté par MM. Fl. Cosandey et M. Bouët; *Henri-Alcide Guénin*, étudiant; *Louis Pasche*, étudiant; *Pierre Villaret*, étudiant; *Gabriel Zéréga*, étudiant; et Mlles *Estelle Du Pasquier*, étudiante; *Yolande Morf*, étudiante; *Marguerite Narbel*, étudiante, tous présentés par MM. Fl. Cosandey et J. de Beaumont.

Décès. — M. le professeur *Alexandre Tschirch*, membre honoraire de notre Société depuis 1912, vient de mourir à Berne. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Divers. — M. *Fritz Sarasin*, membre honoraire, a fêté le 3 décembre à Bâle son 80^{me} anniversaire. Le président, qui lui a adressé à cette occasion les félicitations du Comité, lit une lettre de remerciements de M. Sarasin.

La séance administrative est alors close.

Conférence.

M. le professeur **J. de Beaumont**. — *Les métamorphoses des insectes*.

MM. Popoff, Benoît, Sthioul et Virieux prennent part à la discussion portant sur le brillant exposé de M. de Beaumont.

Séance du mercredi 24 janvier 1940, à 16 h. 15.

Présidence : M. Fl. Cosandey, président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre est lu et adopté.

Admissions. — M. *Gustave Swoboda*, Dr ès sc., MM. *Henri Guénin*, *Louis Pasche*, *Pierre Villaret*, *Gabriel Zéréga*, étudiants; Mlles *Estelle Du Pasquier*, *Yolande Morf* et *Marguerite Narbel*, étudiantes, sont admis dans la Société.

Candidatures. — M. *André Battaini*, étudiant, présenté par MM. Cosandey et de Beaumont; M. *Pierre Mercier*, présenté par MM. Lugeon et Gagnebin.

Don à la Bibliothèque. — M. le professeur Ernest Laur à Brugg nous a fait l'hommage de l'ouvrage dont il est l'auteur: « Le paysan suisse. Sa patrie. Son œuvre ». Le Comité a adressé ses remerciements à M. Laur pour son geste aimable.

Communication scientifique.

P. Francey. — *Le coefficient générique de P. Jaccard appliqué à la flore de Naye* (avec projections). (Voir ce *Bulletin*, p. 17.)

MM. Maillefer et Cosandey expriment leur opinion sur l'objet de cette étude.